

Le 12 octobre 1999

Monsieur Louison Fortin  
Analyste  
Commission sur la gestion de l'eau au Québec  
625, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 2G5

Hydro-Québec  
Direction Affaires corporatives  
Vice-présidence Affaires corporatives  
et Secrétariat général

75, boulevard René-Lévesque ouest,  
21<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Monsieur,

Suite à votre demande par téléphone en date du 5 octobre dernier relativement à un avis du Comité consultatif en Environnement et Collectivités d'Hydro-Québec dont un extrait a été repris par madame Manon Lacharité (*Le Devoir* du 24 septembre 1999), vous trouverez ci-joint copie du compte rendu du Comité consultatif des 11 et 12 décembre 1997.

En espérant que le tout sera à votre convenance, veuillez recevoir, Monsieur Fortin, mes salutations distinguées.



Maria Vaccaro  
Conseillère Affaires gouvernementales

p.j.

c.c. : Stella Leney

HYDRO-QUÉBEC  
DIRECTION PRINCIPALE COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT  
COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT ET COLLECTIVITÉS

Compte rendu de la 60e réunion

Tenue les 11 et 12 décembre 1997

Salle 1254-S

75, boulevard René Lévesque ouest, 12e étage, Montréal

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Louise Roy	-	présidente du Comité
Joanne Lalumière	-	secrétaire
Jean-Marc Tremblay		
André Bouchard		
Claude Hilaire-Marcel		
Philippe Poullaouec-Gonidec		
Marie-France Raynault		
Aurélien Gill		
Ed Villeneuve		
Lorne Giroux		
Gaétan Guertin		

---

***JEUDI, LE 11 décembre 1997***

**1. Ouverture de la réunion**

Ouverture de la réunion par madame Louise Roy.

**2. Dérivation partielle de la Grande rivière de la Baleine et de la rivière de Rupert vers l'aménagement Robert-Bourassa**

Ont participé à la présentation :

Denis Bergeron	Chef Conception des installations et Programmes
Nguyet Ha Nguyen	Chargée d'équipe Planification Planification des projets de production
Wing-Sanne Chan You	Ensemblier Conception des installations et Programmes

Jean-François Rougerie      Chargé de projets Environnement  
Conception des installations et programmes

Bernard Giroux                Chargé de projets Environnement  
Conception des installations et programmes

Le résumé de la présentation correspond à l'annexe A du présent compte rendu.

### **Avis du Comité**

Le Comité tient à souligner la grande qualité de la présentation qui lui a été faite. La justification, l'état d'avancement, les aspects techniques et les informations environnementales et sociales disponibles ont été présentés avec transparence et rigueur.

Le Comité a particulièrement apprécié l'approche multicritère qui a été utilisée pour comparer les 14 variantes des deux projets de dérivation entre elles. Les 20 critères (incluant le coût) et leur pondération relative paraissent adéquats à l'étape actuelle des projets. Dans le même ordre d'idées, l'identification des communautés autochtones affectées par le projet est intéressante.

Question 1 :    Après la présentation de la version préliminaire du vidéo expliquant le concept de dérivation partielle d'une rivière, est-ce que le CCEC a des commentaires ou suggestions à faire?

Le vidéo n'a pu être présenté au Comité.

Le Comité a été informé que le groupe Production effectuait actuellement un bilan environnemental des différents projets de dérivation qui ont été réalisés dans le passé sur le territoire du Complexe La Grande (EOL, Caniapiscau, etc.). Le Comité considère que ce bilan serait un élément d'appréciation utile pour formuler un avis éclairé sur les projets de dérivation envisagés. Le Comité souhaiterait donc pouvoir prendre connaissance de ce bilan lors d'une prochaine réunion. Il suggère en outre, aux auteurs du bilan, d'y inclure des observations faites dans le cadre d'autres projets de dérivation.

Le Comité souhaiterait également prendre connaissance du rapport soumis récemment au MEF en ce qui a trait aux débits réservés dans le cadre des dérivations, notamment des éléments étayant les normes optimales et minimales de 50 à 30% du débit initial. Il serait souhaitable, dans un même ordre d'idée, de connaître l'approche spécifique d'Hydro-Québec au sujet des débits réservés. En tout état de cause, le Comité apprécierait que dans le cadre des projets de dérivation qui lui sont soumis, les promoteurs justifient les débits réservés qu'ils préconisent au regard des normes précitées.

Le Comité tient à souligner que les dérivations partielles mettent l'emphase sur une problématique particulière qui s'ajoute aux enjeux environnementaux et sociaux soulevés par tous les projets hydroélectriques. Cette problématique particulière est celle de la diminution des débits et des niveaux sur de longues distances à l'aval des ouvrages, fort différente de celle due à l'inondation de grandes superficies à l'amont des ouvrages.

**Question 2 : Quelles mises en garde le CCEC peut-il faire sur les enjeux et problématiques particuliers présentés lors de la réunion?**

Le Comité apprécie la qualité du travail préliminaire réalisé par l'équipe de projet pour identifier les enjeux et les problématiques requises pour la discrimination entre les diverses variantes. Le Comité est conscient du fait que l'équipe a travaillé à partir des connaissances disponibles tirées des études les plus récentes de Grande-Baleine et de NBR. Cependant des études spécifiques et complémentaires ainsi que les discussions en cours avec les communautés pourraient amener des pondérations différentes voire de nouveaux critères et faire apparaître de nouveaux enjeux.

Le Comité est également d'avis que l'ampleur des problématiques sociales liées aux projets de dérivation justifierait de les présenter séparément des autres problématiques environnementales. En effet ces projets concernent autant les communautés autochtones que la population dans son ensemble.

Le Comité suggère en outre les améliorations et fait les mises en garde suivantes:

Le Comité attire d'abord l'attention de l'entreprise sur le fait que ces projets, ajoutés aux autres projets de dérivations, annoncés dans le Plan stratégique 1998-2002, pourraient donner l'impression à la population du Québec que l'on s'apprête à affecter l'ensemble des rivières du territoire québécois.

En outre, le Comité est d'avis que tant les communautés autochtones que l'ensemble de la population pourraient, dans les cas spécifiques des dérivations Rupert et Grande-Baleine, considérer qu'il s'agit d'un nouveau Plan du Nord, susceptible de réouvrir des débats analogues à ceux qui ont entouré la négociation des accords de la Baie James et , de reprendre le projet Grand-Baleine qui a été mis en veilleuse par le Premier Ministre du Québec il y a quelques années. Cette perception entraîne des problèmes réels auxquels l'entreprise pourrait faire face à court terme.

Par ailleurs, le Comité croit que les projets de dérivation devraient être présentés dans une problématique globale d'accroissement des ressources énergétiques d'Hydro-Québec, à des fins de développement économique pour le Québec. Cette perspective doit également garder ouverte la possibilité d'accroître ultérieurement le potentiel énergétique (puissance) si les besoins de la population québécoise en particulier le justifiaient.

Pour bien situer la perspective dans laquelle ces projets sont réalisés, le Comité recommande d'étoffer la comparaison entre les projets de dérivation et les projets de Grande Baleine et de NBR, tels que conçus à l'origine, notamment en ce qui concerne l'énergie produite, l'étendue des superficies inondées, les impacts et les coûts. Cette mise en perspective devrait s'accompagner d'un examen de l'accumulation des effets environnementaux et sociaux dans cette région du Québec. Cette analyse des effets cumulés devrait s'étendre à tous les projets de parachèvement du parc de production prévus d'ici l'an 2010, qui totalisent quelques 40 TWh d'énergie supplémentaire.

D'un point de vue social, le Comité souligne l'importance et l'intérêt que présente le virage d'Hydro-Québec vers un partenariat avec les communautés, dans la perspective des développements énergétiques envisagés. Toutefois, il est d'avis que le bien fondé environnemental, social et économique d'exploiter des ressources hydrauliques patrimoniales à des fins d'exportation énergétique n'est pas établi pour l'ensemble de la population. En ce sens, il serait essentiel pour Hydro-Québec d'étoffer sa démonstration de la pertinence de l'exportation d'énergie. D'autre part, Hydro-Québec devra démontrer que le partenariat qu'elle propose permettra aux régions d'en retirer des avantages supérieurs aux inconvénients.

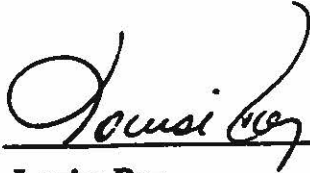
Le Comité est en effet d'avis que la réalisation de ces projets en partenariat avec les communautés touchées est un facteur de succès. Le Comité suggère à l'équipe de projet de s'intéresser aux différentes formes que ces partenariats pourraient prendre. Des approches autres que les sociétés en commandites pourraient être développées, comme par exemple des associations lors de la réalisation des études environnementales ou de la construction et l'exploitation des ouvrages et des accès.

En se basant sur l'ensemble des présentations qui lui ont été faites (Plan stratégique, Betsiamites, Rubert et Grande-Baleine), le Comité estime que de façon générale le concept de partenariat devrait être mieux expliqué, et devrait en tout état de cause aller au-delà de l'intéressement financier direct.

Dans le contexte de ce nouveau partenariat, il importe d'évaluer soigneusement les impacts sociaux, environnementaux et financiers des diverses variantes des projets de dérivation de la Rupert en regard des difficultés publiques, juridiques et administratives afférentes aux négociations avec les communautés autochtones. Seule une telle évaluation permettra d'éviter qu'une variante ne soit éliminée au seul motif qu'elle affecte des terres de la Catégorie II selon les termes de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU  
DE LA SOIXANTIÈME RÉUNION**

Les membres du Comité consultatif en environnement et collectivités d'Hydro-Québec sont d'accord avec le contenu de ce compte rendu qui reflète la teneur de leurs discussions. Hydro-Québec et les membres du Comité conviennent de respecter le caractère confidentiel du compte rendu.



**Louise Roy**  
Présidente



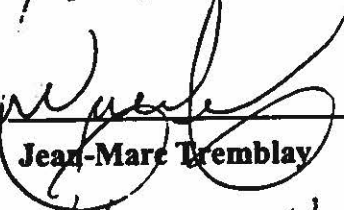
**Joanne Lalumière**  
Secrétaire



**Roger Bilodeau**  
remplacé par Gaétan Guertin



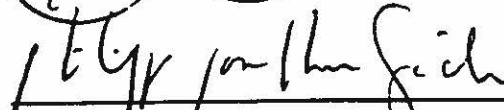
**André Bouchard**



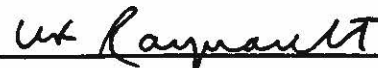
**Jean-Marc Tremblay**



**Claude Hillaire-Marcel**



**Philippe Poullaouec-Gonidec**




**Marie-France Raynault**



**Aurélien Gill**

*Absent lors de la signature*

**Ed Villeneuve**



**Lorne Giroux**

*Signé le 12 décembre 1997*